

Conseil d'Administration de l'ENS de LYON

Séance du 9 juillet 2021

Aide à la mobilité sortante internationale réservée aux normaliens étudiants inscrits en année « Projet long de recherche » dans le cadre du diplôme de l'ENS de Lyon au titre de l'année universitaire 2021-2022

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les modalités suivantes de l'aide à la mobilité sortante internationale réservée aux normaliens étudiants inscrits en année « Projet long de recherche » dans le cadre du diplôme de l'ENS de Lyon au titre de l'année universitaire 2021-2022 :

- Forfait séjours d'un montant maximum de 140 (cent quarante) euros par semaine, plafonné à 3000 (trois mille) euros. Ce forfait s'entend en semaines glissantes, jours de voyage inclus ; seules sont prises en compte les semaines complètes.
- Forfait transport alloué selon le barème en vigueur à la Mobilité internationale. Ce forfait est cumulable avec un forfait versé par la Mobilité Internationale dans la limite d'un maximum de deux forfaits durant la scolarité à l'École.

